

13 SEP. 2021

A.D. n° 2021- 1650

## Commission de médiation droit opposable au logement Arrêté portant désignation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-7, Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental, Considérant que le président du Conseil départemental dispose de la faculté de désigner les membres du Conseil départemental qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi à participer à leurs travaux,

## Arrête

**Article 1er** Est désigné pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne à la commission de médiation droit opposable au logement,

M. VAISSIÈRES Cédric, conseiller départementale du Conseil départemental,

La suppléance sera organisée par Mme BOURDONCLE Catherine, Vice-présidente.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

**Article 3 -** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la notification à l'organisme.

Fait à Montauban, Le 10 SEP. 2021 Le Président.

Michel WEIL